



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 18	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 6
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 24 septembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-77 :

Octroi d'une subvention à l'Association Femina Tech dans le cadre du salon Automne Numérique 2024.

Rapporteur : Monsieur Geoffrey SCHUTZ


Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la demande de subvention de l'Association Femina Tech,
VU le budget 2024,
CONSIDERANT l'intérêt du salon Automne Numérique 2024 organisé par l'Association Femina Tech, au regard notamment du développement des métiers techniques et du numérique auprès du jeune public et de son ambition à promouvoir la diversité,
CONSIDERANT que l'Association Femina Tech déclare souscrire au contrat d'engagement républicain,

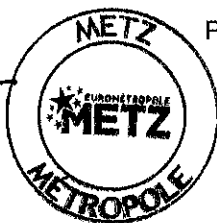
DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association Femina Tech, afin de participer à la mise en œuvre du salon Automne Numérique 2024,
DECIDE que la subvention sera versée en une seule fois dès notification de la délibération et sous réserve de la tenue de l'évènement. A défaut le remboursement de celle-ci sera exigé,
PRECISE que la dépense qui résulte du versement de cette subvention relève de la politique publique transversale de l'Égalité Femmes/Hommes.

Metz, le 25 septembre 2024

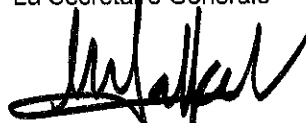
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240924-2024-09-DB77-DE

Numéro de l'acte : 2024-09-DB77
Date de décision : mardi 24 septembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Octroi d'une subvention à l'Association Femina Tech dans le cadre du salon Automne Numérique 2024
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/09/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240924-2024-09-DB77-DE
Document principal : 99_DE-77.pdf

Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:29	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:30	En cours de transmission	
29/09/24 09:34	Transmis en Préfecture	
29/09/24 09:43	Accusé de réception reçu	